

## Procédure de transmission Santé publique France.



**Transfert électronique par la plateforme Bluefiles** : cette solution est sécurisée (certifiée Hébergeur de Données de Santé) pour le transfert de documents couverts par le secret médical et ne nécessite aucune installation.

BlueFiles

<https://bluefiles.orange-business.com/fr/>

---

*Transmission à l'initiative d'un tiers*

---

- A. **Création d'un compte gratuit** sur le serveur BlueFiles (<https://bluefiles.orange-business.com/fr/> )
- B. **Envoi de données:**
  - 1. Se connecter sur BlueFiles <https://bluefiles.orange-business.com/fr/>
  - 2. Choisir l'option à gauche *Créer un transfert*
  - 3. Taper le titre de votre choix
  - 4. Ajouter le(s) fichier(s) ou dossier(s)
  - 5. Saisir un message texte (facultatif) – **Ce texte est protégé comme les fichiers joints**
  - 6. Cliquer sur Suivant
  - 7. Ajouter l'adresse destinataire : **dmi-strepto-a@santepubliquefrance.fr**
  - 8. Saisir un texte d'accompagnement (facultatif) – **Ce texte sera visible dans la notification au destinataire.**
  - 9. Cliquer sur Suivant

L'envoi est effectué et vous avez une copie sur le mail de connexion.